

LE CAILLEU

n° 20 • JANVIER-FÉVRIER-MARS 2013

Le mot du maire

Chers Cailleuses et Cailleux,

Notre nouveau document administratif, PLU (Plan Local d'Urbanisme), qui vient rafraîchir notre POS (Plan d'Occupation des Sols), arrive à son terme. Le projet arrêté par le Conseil Municipal le 25 octobre dernier, a été soumis aux divers services de l'Etat ainsi qu'aux communes limitrophes. Ceux-ci ont 3 mois pour donner leur avis. La CDCEA (Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles), à laquelle nous étions conviés, a rendu un avis favorable le 6 décembre dernier. Au bout de ce délai de trois mois qui va nous conduire fin janvier 2013, nous saisissons le Tribunal Administratif aux fins de désigner un commissaire enquêteur qui va recevoir en mairie les observations des administrés durant un mois. Au préalable, dans la 2^{ème} quinzaine du mois de janvier, publication dans deux périodiques et arrêté du maire annonçant l'enquête publique. Celle-ci devrait être fixée du 7 février au 8 mars 2013. Au terme de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur aura à nouveau un mois pour rendre son rapport comportant remarques et observations, ce qui va nous conduire au début du mois d'avril. S'il n'y a pas d'obstacles insurmontables, notre PLU devrait être définitivement arrêté par le Préfet pour la fin du 1^{er} semestre 2013. Il aura fallu près de 4 ans pour l'établir, nous serons enfin parés face à la pression foncière qui nous guettait. Le principal souci de vos élus au cours de ces travaux a été de préserver l'intérêt collectif au détriment des intérêts particuliers, de sauvegarder la ruralité de notre commune aux portes de Pontarlier et son immobilier de caractère, le tout sans investissements dispendieux. Au terme de cette année et à l'aurore de la nouvelle, vous êtes conviés à la traditionnelle cérémonie des vœux qui se déroulera le vendredi 4 janvier à 20 heures en la salle des fêtes. Dès à présent, au nom du conseil municipal, qu'il me soit permis de vous présenter nos meilleurs vœux de santé bien sûr, et de travail pour tous. A très bientôt et bonnes fêtes à tous.

Bernard Laithier



Le point sur le « périscolaire »

En septembre dernier, nous avons mis en place un accueil de loisirs confié à l'association « Familles Rurales », lequel est installé principalement dans la salle « du 3^{ème} âge » qui a été aménagée, et accessoirement dans la « salle de la musique », voire la salle des Fêtes pour la prise des repas du midi. Cette nouvelle affectation des salles municipales a entraîné quelques aménagements qui aujourd'hui semblent pérennisés. Merci au Club de l'Amitié et au Club du bricolage pour leur compréhension.

Cet accueil de loisirs comprend :

- **Le périscolaire** (accueil pendant la période scolaire) :
 - Le matin de 7 à 8 heures 30
 - Le midi de 11 heures 30 à 13 heures 30, repas compris
 - Le soir de 16 heures 30 à 18 heures 30.
 - **Le mercredi**, de 8 à 18 heures.
 - **Les périodes de congés scolaires**, de 8 à 18 heures, en alternance avec nos voisins de Maison-du-Bois/Lièvreumont.
- Avec un recul de quatre mois maintenant, il est un peu hâtif de tirer des conclusions, toutefois nous observons :
- S'agissant du périscolaire :**
- La tranche du matin : 2 à 3 enfants présents sur un prévisionnel de 5.
 - La tranche du midi : une moyenne de

13 à 14 enfants sur un prévisionnel de 12, avec des pointes les mardis et vendredis (jusqu'à 19 enfants).
- La tranche du soir : 3 enfants sur un prévisionnel de 10.

Ces fréquentations semblent uniformes chaque mois, décevantes matin et soir, en-dessous des prévisions, en revanche une satisfaction le midi avec une fréquentation supérieure aux prévisions.

S'agissant des mercredis et périodes de vacances :

- Le mercredi : une moyenne de 3 présences sur une prévision de 8, et très irrégulière.
- Les congés (la Toussaint) : une moyenne de 3 présences sur chaque créneau horaire (matin, midi et après-midi).

Nous allons bien entendu calquer notre organisation aux fréquentations retenues jusqu'à la fin de l'année, ne sachant pas trop aujourd'hui ce que sera l'articulation de l'année scolaire prochaine, mercredi matin ou non, fin des cours l'après-midi prématurée à prendre en charge. Plus que jamais notre accueil de loisirs doit vivre, s'adapter et se montrer indispensable.

Bernard Laithier

Commémoration du 11 Novembre

C'est toujours avec beaucoup d'émotion que nous délivrons un vibrant hommage à nos combattants de la « Grande Guerre ». Cette année, la cérémonie rassemblait autour du monument aux morts de notre commune les Anciens Combattants du « haut canton » et malgré la pluie, l'assistance était nombreuse à écouter les enfants de l'école entonner une vibrante marseillaise. Merci à eux, à leur instituteur, à la « Perce Oreille » notre musique et à vous tous pour votre témoignage.

Bernard Laithier



Talents cachés : tel père tel fils

Notre discret Roland MAUGAIN a une passion, le travail du bois. Il est vrai qu'il a oeuvré durant de nombreuses années à la scierie Maugain, à Arçon près du Pont, avec ses frères Félix et Michel. Aujourd'hui retraité, il confectionne pour son plaisir des crèches de Noël, il ne les compte plus, toutes plus belles les unes que les autres. Son fils Joël, conseiller municipal, a contracté le virus, il vient d'achever une colossale crèche qui occupe toute une pièce de son logement. Vous pouvez en admirer un fragment sur la photo jointe ainsi que leurs auteurs. Deux talents cachés vous sont dévoilés.

Si vous-même vous avez un hobby, faites nous le connaître, nos colonnes vous sont ouvertes.
Bernard Laithier

Bernard Laithier

Dates à retenir

vendredi 4 janvier à 20 heures à la salle des fêtes : Vœux du maire.

jeudi 17 janvier à 12 heures 30 : Assemblée Générale du Club de l'Amitié, accompagnée d'un repas. (Inscriptions pour le 5 janvier dernier délai, rappel du montant de la cotisation annuelle 20 €).

les 19 et 20 janvier : Biathlon challenge, 4^{ème} manche : au stade Florence Baverel à Arçon.

jeudi 24 janvier : Sortie raquette ou pédestre : Départ 18 heures 15, place de la Mairie. Inscriptions préalable auprès de Bernard HENRIET (03 81 39 56 61) ou Alain MAISIER (03 81 39 04 29).

les dimanches 27 janvier, 10 et 17 mars 2013 : Thé dansant à la salle des fêtes, de 14 heures 30 à 19 heures.

dimanche 10 février à partir de 14 heures : Concours de Tarot des anciens combattants d'Afrique du Nord, salle des fêtes.

vendredi 15 février à 20 heures 30 : Soirée théâtrale : à la salle des fêtes. Est programmée la Compagnie Gakokoé pour une représentation de « Old Man River ».

samedi 16 février à partir de 20 heures : Souper dansant du foot, salle des fêtes.

samedi 23 février : Les Fortes Têtes, Soirée théâtrale à la salle des fêtes.

samedi 2 mars : Banquet des classes « 3 » et « 8 ».

mardi 19 mars : 20 heures 30 Soirée théâtrale à Arc-sous-Cicon : est programmée la Compagnie d'Augustin pour une représentation de « Augustin et la lettre mystérieuse »

Urgences : 112

- Pompiers : 18 ou 112
- SAMU : 15 ou 112
- Médecin de garde nuit, week-end et jours fériés : 3966
- Pharmacie de garde week-end et jours fériés : 03 81 38 51 10 (police de Pontarlier)
- Centre anti-poison de Strasbourg : 03 88 37 37 37
- Gendarmerie : 17 (ou Pontarlier : 03 81 39 06 60)
- EDF sécurité : 0 810 333 025

La vie des associations

Repas du couscous 2012

Cette année encore le repas du couscous organisé par l'APA fut un véritable succès et un moment particulier de solidarité et de convivialité. Bernadette et Patricia, ravies du succès rencontré et des bénéfices perçus, remercient tous les bénévoles, toutes les personnes présentes à la soirée ainsi que tous les donateurs et plus particulièrement « les fortes têtes ». Patricia Girardet et Bernadette Marguet

les arts sont créatifs

Les membres du club de bricolage d'Arçon, créé il y a 10 ans, se retrouvent tous les jeudis soirs à partir de 20 heures à la salle de la musique. Vous y passerez un agréable moment où vous trouverez bonne humeur et ambiance conviviale ! Autour d'un café tout y passe : peinture, patchwork, mosaïque, plâtre, décoration en tout genre... Cependant toutes vos nouvelles idées sont les bienvenues ! Alors futur(e) bricoleuse

ou bricoleur, débutant(e) ou confirmé(e), nous vous attendons avec plaisir !
Déborah Henriet (b-deb@hotmail.fr)

Excuses à l'association des Anciens Combattants.

A l'occasion de l'énumération des diverses associations de notre commune, parue dans notre dernier numéro, nous avons omis les Anciens Combattants. La rédaction leur présente ses excuses et a plaisir de rappeler que l'association existe toujours ; en témoigne sa présence aux cérémonies du 11 novembre et du 5 décembre dernier (Commémoration visant les Anciens Combattants d'Afrique du nord).

Son président est « l'insaisissable » Bernard Henriet.

La Rédaction



La blagounette du trimestre

C'est un pharmacien qui arrive dans son officine vers 11 heures le matin, il remarque un individu qui se tient appuyé contre le mur, à proximité de l'entrée, crispé. Notre pharmacien demande alors à son employée, une jolie blonde, ce que fait ce gars dehors. Elle lui répond qu'il s'est présenté à l'ouverture et lui a demandé un sirop contre la toux. N'ayant pas trouvé, elle lui a donné à la place un laxatif. Le gars l'a bu sur place. Le pharmacien éberlué par ce qu'il entend, dit à son employée « Comment avez-vous pu soigner une toux avec un laxatif ! » La jolie et ingénue employée lui répond : « Bien sûr que si, on peut... regardez maintenant il n'ose plus tousser »

Infos utiles

Mairie d'Arçon:

- Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
- Fermeture le mercredi après-midi
- Tél./ fax: 03 81 46 27 21
- Déchetterie / Maisons du Bois / Lièvreumont (Horaires hiverns du 1^{er} Octobre au 31 Mars)
 - mercredi : 14h à 17h
 - samedi : 9h à 12h

Nos colonnes vous sont ouvertes, nous attendons vos réactions.

Mairie d'Arçon
2 rue des Tilleuls • 25300 ARÇON
Tél./fax 03 81 46 27 21
mairie.arcon@gmail.com



État civil 2012

Naissances

NICOLLIER Alexandre, fils de Jean Gérard et Jessica AVARD, né le 15/11/2012 à Pontarlier.
GUINCHARD Eva, fille d'Hervé et Maude PESEUX, née à Pontarlier le 05/12/2012.
DROZ-VINCENT Célian, fils de Fabien et Christelle DELACROIX, né le 7/12/2012 à Pontarlier.

DÉCÈS :

Paul HENRIET le 9/11/2012 à Nancray et inhumé le 12 novembre à Arçon.
René GAUTHIER le 17/12/2012 à Besançon et inhumé le 19/12/2012 à Arçon.

Installation d'un défibrillateur automatique externe (DAE) dans notre commune

L'arrêt cardiaque, véritable problème de santé publique en France, représente un nombre estimé approximativement à 40-50000 décès par année. Seuls 7 % des français sont formés aux gestes qui sauvent. Notre pays accuse un sérieux retard en termes de survie après un arrêt cardiaque : moins de 3 %. Dans certains pays où la population est davantage formée et où les lieux publics et privés sont mieux équipés en DAE, ce taux de survie peut atteindre 30 %.

La principale cause d'un arrêt cardiaque est la fibrillation ventriculaire : fonctionnement anarchique des cellules cardiaques ne permettant plus au cœur d'assurer son rôle de pompe et de délivrer l'oxygène aux cellules. Lorsqu'un cœur est en fibrillation ventriculaire, on peut lui imposer de reprendre un rythme normal en lui envoyant un choc électrique qui réinitialise les influx électriques des cellules cardiaques lui permettant de retrouver une contraction normale et d'assurer à nouveau son rôle de pompe. On sait qu'une intervention rapide, avant l'arrivée des secours, augmente les chances de survie (chaque minute gagnée équivaut à 10 % de chances de survie). Les progrès technologiques ont permis de développer des défibrillateurs qui fonctionnent de façon autonome après application de deux électrodes externes sur le thorax. D'utilisation simple, il donne des messages visuels et sonores, analyse le fonctionnement du cœur de la victime, reconnaît si elle doit bénéficier d'un choc électrique et le délivre si nécessaire.

La commune a donc décidé de s'équiper de l'un de ces appareils ; il sera mis en place prochainement sur le bâtiment de la mairie au-dessus de l'armoire PTT.

Bien sûr, pour être cohérent avec cette politique, des journées de formation seront proposées (les dates ne sont pas encore définies) et la municipalité vous convie avec insistance (si vous le permettez) à y participer.

Quénéhen F.

QUAND FAUT-IL UTILISER LE DAE ?

QUAND FAUT-IL UTILISER LE DAE ?

Utiliser le DAE lorsque le patient :

- a perdu connaissance ;
- ne réagit pas ;
- ne respire pas.

Pour les patients de moins de 8 ans ou de moins de 25 kg (55 livres), utiliser les électrodes pour enfant/nouveau-né. Ne pas retarder le traitement pour déterminer l'âge ou le poids exact du patient.

DANS QUELLES CIRCONSTANCES LE DAE NE DOIT-IL PAS ÊTRE UTILISÉ ?

Le DAE ne doit pas être utilisé si le patient :

- est conscient et/ou réceptif ;
- respire ;
- a un pouls décelable.

QUI DOIT UTILISER LE DAE ?

L'utilisateur doit avoir :

- reçu une formation sur la défibrillation telle que requise par la réglementation locale, régionale ou nationale ;
- reçu toute formation supplémentaire requise par le médecin donnant permission ;
- d'excellentes connaissances et une excellente compréhension du contenu de ce guide d'utilisation et du manuel de l'utilisateur (sur le CD de l'utilisateur de Defibtech).

SCHÉMA DES COMPOSANTS

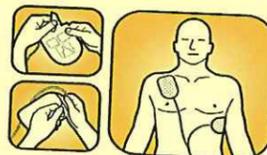


INSTRUCTIONS POUR UNE MISE EN ŒUVRE RAPIDE

1 APPUYER SUR LE BOUTON « MARCHÉ »



2 PLACER LES ÉLECTRODES SUIVRE LES INSTRUCTIONS DU DAE



3 À L'INVITE, APPUYER SUR LE BOUTON « CHOC » (SHOCK)



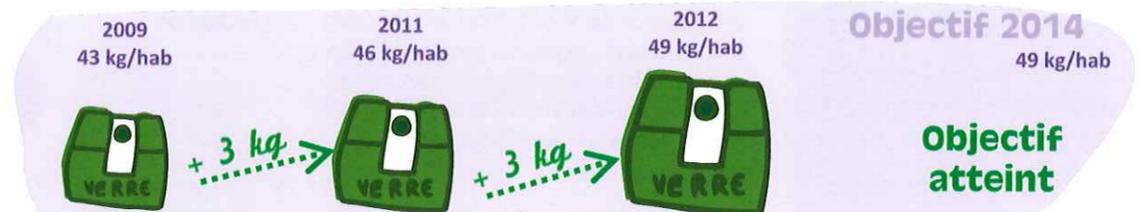
SMCOM - BILAN 2012



Les performances permettent d'atteindre l'objectif fixé pour 2014 (173 kg/hab/an). Beaucoup de foyers se sont mis à composter leurs déchets de cuisine (25 % des foyers sont dotés de composteurs).



Les performances des déchets à recycler restent stables ainsi que la quantité de refus : 5 kg/hab/an d'erreurs de tri.



GRILLE TARIFAIRE 2013

Ces résultats très encourageants permettent de récompenser aujourd'hui les efforts faits par tous les usagers. Les tarifs 2013 vont diminuer d'environ 3 % (base forfaitaire et vidages supplémentaires) alors que les coûts liés à la gestion des déchets ménagers n'ont cessé de croître depuis les années 2000.

les composantes de la facture du service public d'élimination des déchets sont :

- Un abonnement identique pour chaque bac vert, couvrant les charges fixes du service,
- Une base forfaitaire incluant 18 vidages annuels. Le montant variant selon le volume du bac vert,
- Le coût des vidages au-delà des 18 inclus dans la base forfaitaire, variant selon le volume du bac vert.

Volume du bac	Abonnement /par an	Base forfaitaire /par an	Coût du vidage supplémentaire /par vidage
80 L	20.32 €	77.76 €	4.32 €
120 L	20.32 €	105.99 €	5.89 €
180 L	20.32 €	148.32 €	8.24 €
240 L	20.32 €	190.66 €	10.59 €
360 L	20.32 €	275.33 €	15.30 €
660 L	20.32 €	497.67 €	27.65 €
770 L	20.32 €	575.29 €	31.96 €

L'abonnement et la base forfaitaire sont obligatoirement dus. Ils sont facturés prorata temporis au début de chaque semestre.

Le montant dû pour les vidages supplémentaires effectués durant l'année 2013 seront portés sur la facture du premier semestre 2014.

Les vidages inclus dans le forfait, non effectués ne peuvent être reportés d'une année sur l'autre.